



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNALES DU CONCOURS

Accès au corps des attachés
de la DGSE

Épreuve d'admissibilité :
note de synthèse



Session 2021



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



1^{ère} épreuve d'admissibilité

Note de synthèse

Épreuve consistant en la rédaction d'une note de synthèse établie à partir d'un dossier portant sur un sujet économique, politique, de relations internationales ou de société et pouvant comporter des graphiques et des données chiffrées de trente pages maximum permettant de vérifier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat, ainsi que son aptitude à dégager des conclusions et à formuler des propositions.



Durée : 4 heures - coefficient 5

**CONCOURS EXTERNE
POUR L'ACCÈS AU CORPS DES ATTACHÉS**

SESSION 2021

Épreuve d'admissibilité :

Note de synthèse

Épreuve consistant en la rédaction d'une note de synthèse établie à partir d'un dossier portant sur un sujet économique, politique, de relations internationales ou de société et pouvant comporter des graphiques et des données chiffrées de trente pages maximum permettant de vérifier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat, ainsi que son aptitude à dégager des conclusions et à formuler des propositions.

Durée : 4 heures ; coefficient 5

Sujet : Les différents moyens dont disposent les pouvoirs publics pour réussir la transition écologique ainsi que leurs limites.

A partir du dossier joint, vous rédigerez une note de synthèse sur les différents moyens dont disposent les pouvoirs publics pour réussir la transition écologique ainsi que leurs limites.

Sommaire du dossier documentaire :

Document 1 : La finance verte prend son envol

Le figaro n° 23882, juin 2021

Document 2 : La Banque de France livre une analyse du marché mondial des obligations vertes

La correspondance économique, étude hebdomadaire, janvier 2020

Document 3 : L'AMF lance son offensive contre le *greenwashing*

Les Echos n°23157, Finances & Marchés, mars 2020

Document 4 : Le budget vert est un outil de transformation systémique de l'action publique selon la ministre de la Transition écologique

La correspondance économique, faits et tendances, octobre 2020

Document 5 : L'Etat passe son budget au peigne « vert »

Les Echos n°23294, France, septembre 2020

Document 6 : Relance verte en Afrique : nos pays sont-ils prêts pour la transition écologique ?

La Tribune (France), Opinions, juillet 2021

Document 7 : Nous, élèves de la haute fonction publique, demandons à être formés à la transition écologique

Le monde, Dialogues, juin 2021

Document 8 : Jérôme Batout et Michel Guilbaud, les ambiguïtés d'une révolution verte

Le monde, Dialogues, juin 2021

Économie

La finance verte prend son envol

Le financement des entreprises est de plus en plus lié à leurs engagements environnementaux. Les émissions d'obligations vertes se multiplient.

Guinot, Danièle

FINANCE Ce n'est peut-être pas encore la révolution dont rêvent les écologistes les plus ardents, mais la transition énergétique des entreprises commence sérieusement à prendre forme. Preuve de cette tendance de fond, les émissions de « dette verte », ces emprunts contractés pour financer des projets à vocation environnementale, ne cessent de prendre de l'ampleur. En 2020, quelque 574 milliards d'euros de dettes respectant des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) ont été émis dans le monde. Un record pour ce marché encore très jeune, qui ne représente toutefois encore que 3 % environ des émissions totales d'obligations (8 300 milliards de dollars, selon S&P Global Ratings).

Le mouvement de cette finance verte a été initié par la Banque européenne d'investissement (BEI) en 2007, suivie de la Banque mondiale en 2008. Les collectivités locales et des États ont ensuite emboîté le pas, parmi lesquels la France fait figure de pionnière avec sa première obligation souveraine verte en 2017. Les entreprises sont quant à elles montées dans le train en 2013 avec EDF, qui a réalisé cette année-là la première émission d'obligation verte d'envergure au monde.

Depuis janvier, la tendance s'accélère avec le lancement d'un nouveau projet de financement durable par jour. « *On constate une effervescence sur le marché de la dette durable. Il devrait battre de nouveaux records cette année, surtout pour les entreprises* », confirme Sandrine Enguehard, responsable de la structuration à impact à la Société générale. « *Le marché obligataire va sûrement se transformer avec davantage d'émissions respectant les critères ESG. A moyen terme, ce compartiment occupera une place plus importante sur ce marché* », prévoit de son côté Agnès Gourc, co-responsable des financements durables chez BNP Paribas CIB.

Pour accompagner cette évolution, les banques créent sans cesse de nouveaux types d'instruments. Dernier exemple en date, les obligations indexées sur un objectif de développement durable (sustainability-linked bonds). Contrairement aux obligations vertes (green bonds), dont l'objet est de financer des projets spécifiques, les fonds levés avec ce nouvel instrument financier servent la stratégie générale de l'entreprise, sous réserve de certaines conditions : si elle ne remplit pas ses objectifs en matière environnementale, sociale, le taux de son emprunt augmentera.

Depuis l'automne 2020, les émissions se multiplient, à l'image de celles lancées par LafargeHolcim, Rexel ou Imérys. TotalEnergies a annoncé qu'à l'avenir toutes ses émissions obligataires seraient indexées sur un objectif de développement durable.

Mais les grands groupes ont-ils vraiment le choix ? « *Les investisseurs n'acceptent plus que de grandes entreprises, en particulier celles positionnées dans des secteurs pollueurs, n'aient pas de stratégie environnementale, comme on l'a vu lors des récentes assemblées générales des majors pétrolières* », explique Julien Duquenne, chez Natixis. Effectivement, les géants traditionnels du pétrole et du gaz ont vu cette année la pression monter d'un cran lors de leurs assemblées générales d'actionnaires. Une partie de plus en plus grande des investisseurs s'inquiètent que les entreprises américaines de ce secteur n'alignent pas leur stratégie aux exigences de l'accord de Paris sur le climat, qui suppose d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Les majors européennes, comme Shell ou TotalEnergies, ont pour leur part pris les devants en soumettant leur stratégie environnementale au vote des actionnaires.

L'appétit des investisseurs pour la finance verte est aussi alimenté par les réglementations européennes. « *Les pouvoirs publics européens se sont emparés du sujet* », souligne Tanguy Claquin, responsable Sustainable Banking au Crédit agricole CIB. Depuis peu, l'Europe pousse les gestionnaires d'actifs à classer leurs fonds en trois catégories distinctes, en fonction de leur niveau d'engagement extra-financier. Ce qui pousse les investisseurs à revoir leurs stratégies et portefeuilles afin de les rendre plus responsables si nécessaire. Dans le même temps, l'Union européenne travaille sur un projet d'harmonisation des normes européennes en matière de critères ESG et souhaite inciter les entreprises à publier leurs données. Le gouverneur de la Banque de France, François Villeroy de Galhau, a insisté mercredi dernier sur ce sujet : « *La publication des données doit devenir obligatoire, au moins dans un premier temps pour les institutions financières, comme cela est déjà le cas en France, et pour les grandes entreprises.* »

Grâce au fort appétit des investisseurs, les entreprises émettant des obligations durables se financent dans de meilleures conditions. « *L'écart de taux avec les obligations classiques non vertes n'est pas encore important car les taux d'intérêt sont bas, mais à terme il pourrait être plus sensible* », note Pierre Georges, directeur chez S&P Global ratings.

En attendant, les entreprises en retard dans leur stratégie climat commencent à rencontrer des difficultés pour se financer. « *On constate que certaines commencent à observer une baisse de l'appétit des investisseurs* », remarque Sandrine Enguehard.

L'attribution de prêts bancaires s'est aussi durcie pour certains secteurs d'activité. De plus en plus d'établissements se détournent en particulier du financement de projets dans le charbon ou les hydrocarbures. Il y a peu, une quinzaine d'entre eux a refusé de financer le projet géant de nouveau champ pétrolier de Total en Ouganda. Cette décision est en accord avec l'engagement pris par 43 banques d'aligner leur portefeuille de crédit et d'investissement sur une trajectoire visant à atteindre la neutralité carbone à la moitié du siècle.

Est-ce la fin du « green washing », ce marketing environnemental dont ont longtemps abusé les entreprises ? Sans doute pas. Mais la marche en avant de la finance verte lui laisse de moins en moins de place.

La Correspondance économique

Etude hebdomadaire, lundi 6 janvier 2020 3237 mots

La Banque de France livre une analyse du marché mondial des obligations vertes

La Banque de France livre une analyse du marché mondial des obligations vertes

La Banque de France livre une analyse du marché mondial des obligations vertes

La Banque de France publie, dans son bulletin de novembre-décembre 2019, une analyse sur le marché mondial des obligations vertes. En voici de larges extraits :

"En plein essor, le marché des obligations vertes nécessite d'être mieux mesuré

Les obligations vertes se distinguent des obligations classiques par le bénéfice environnemental attendu du projet financé. Depuis quatre ans, dans le sillage de l'accord de Paris sur le climat (2015), le marché des obligations vertes connaît une forte expansion. Celle-ci reste cependant en deçà des besoins de financement de la transition écologique. De plus, en l'absence de définition juridique précise des objets finançables, l'émetteur encourt un risque de suspicion d'écoblanchiment (greenwashing) tandis que l'investisseur doit accroître ses coûts d'information sur la nature du projet. Les institutions européennes ont, en conséquence, entamé des discussions sur un système de classification (une taxonomie) des activités économiques durables, étape préalable à une définition officielle. L'évaluation statistique des financements verts bute également sur l'absence d'informations aisément accessibles sur les secteurs finaux bénéficiaires des projets financés. Comblar ces lacunes permettrait d'améliorer sensiblement la qualité des analyses sur le financement de la transition vers une économie durable.

1 Le marché des obligations vertes se caractérise par une variété de définitions

Qu'est-ce qu'une obligation verte ?

La première émission d'obligation verte date de 2001 et a été réalisée aux Etats-Unis par la ville de San Francisco pour le financement de l'électricité solaire. C'est surtout depuis l'accord de Paris de 2015 sur le climat que le marché des obligations vertes a connu un essor remarquable, en dépit de l'absence de définition précise de l'objet financé par ces obligations qui serait reconnue par l'ensemble des acteurs au niveau international. Pour le moment, seules les caractéristiques du projet à l'origine de l'émission permettent de distinguer une obligation verte des autres obligations. Il s'agit de financer un projet se distinguant par son caractère "vert". L'obligation verte peut être émise par tout type d'émetteur (secteur privé, secteur public ou institution internationale) et permet aussi bien de financer un nouveau projet que de refinancer un projet existant. S'agissant des investisseurs, les obligations vertes sont susceptibles d'attirer de nouveaux profils, notamment les investisseurs soucieux de répondre à des préoccupations environnementales.

Afin de justifier le caractère "vert" de son projet, l'émetteur peut se référer à l'ensemble des grands principes applicables établis en 2014 par l'ICMA (International Capital Market Association), un consortium mondial de banques d'investissement : les Green Bond Principles (GBP). Ces principes,

régulièrement mis à jour, ne constituent ni un label ni une taxonomie. Ils distinguent quatre types d'obligations vertes et prennent la forme de recommandations portant sur l'utilisation des fonds, l'évaluation et la sélection des projets, la gestion du produit et le reporting.

Quatre types d'obligations vertes selon l'International Capital Market Association (ICMA)

La relation entre les flux de paiements générés par une obligation verte et les projets financés peut varier selon le type d'obligation verte. L'ICMA, un consortium mondial de banques d'investissement, dans ses Green Bond Principles, identifie quatre types d'obligations vertes dans ses Green Bond Principles.

- Les Green use of proceeds bonds sont des titres de créances ordinaires avec possibilité de recours général sur l'émetteur. Entrent dans cette catégorie les Climate Awareness Bonds (Obligations Climatiquement Responsables) de la Banque européenne d'investissement.

- Pour les Green use of proceeds revenue bonds, la garantie de paiement des sommes dues est limitée à certaines sources de revenus de l'émetteur qui peuvent être préexistantes au projet (et indépendantes de ce dernier). L'Etat d'Hawaï a, par exemple, émis des obligations adossées aux redevances de facture d'électricité pour financer des travaux d'infrastructures vertes.

- Les Green use of proceeds project bonds permettent un recours uniquement sur les actifs du (des) projet(s) concerné(s). C'est ce type d'obligation verte qui a été utilisé pour financer le projet photovoltaïque Luz del Norte au Chili.

- Avec les Green securitized bonds, le recours porte sur un ensemble de projets isolés dans un fonds de titrisation, générant des flux destinés au paiement de l'obligation. Ce procédé a été utilisé par Toyota Financial Services pour le financement des achats de véhicules électriques Toyota par titrisation des crédits à la consommation notamment.

L'émetteur d'une obligation verte fournit alors une description détaillée du projet. Il peut, le cas échéant, faire une demande de validation du caractère "vert" de son émission auprès d'un organisme tiers parmi différents acteurs : organisations internationales, comme la Climate Bonds Initiative (CBI), autorités publiques, et agences de notation spécialisées (Vigeo Eiris) ou généralistes (Standard & Poor's par exemple). Le Climate Bonds Standard and Certification Scheme de la CBI, lancé en décembre 2010, contient une taxonomie qui se fonde sur une grille évolutive et sectorielle identifiant les actifs et projets éligibles. La taxonomie de la CBI est, à ce stade, une référence mondiale pour la plupart des émetteurs d'obligations vertes et investisseurs. Elle permet de distinguer des obligations "labellisées" qui financent des projets verts à 100 % et des obligations "alignées", qui financent des projets verts à plus de 75 %, mais considérés comme n'étant pas totalement verts.

Les obligations vertes doivent répondre aux besoins spécifiques des émetteurs et éviter les effets d'opportunité

Malgré l'apparente diversité des produits, on peut se demander si le marché des obligations vertes a effectivement répondu au besoin des émetteurs. Dans un rapport de février 2018, l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE) montre en effet que les obligations vertes financent des projets qui auraient de toute façon été financés par des obligations classiques. On peut s'attendre à ce que le bénéfice environnemental des obligations vertes augmente avec le développement du marché. Avec la généralisation d'un label vert, les effets d'aubaine devraient s'estomper. L'absence de label vert sera perçue de plus en plus négativement.

En outre, si les produits actuels semblent adaptés aux projets de grande ampleur, liés notamment aux énergies renouvelables, ils le sont moins dans le domaine de l'efficacité énergétique des bâtiments ou des véhicules propres, où les projets sont en général de montants plus faibles.

Pour l'investisseur, l'absence d'une définition juridique incontestable des obligations vertes représente une source d'incertitude et un coût supplémentaire d'analyse des projets. Un des attraits des obligations vertes est lié à l'effet de réputation positif attendu des investisseurs. Dès lors, le marché des obligations vertes est exposé au risque d'écoblanchiment (greenwashing) qui consiste à décrire des obligations comme vertes alors que le caractère vert des projets financés est contestable. La crédibilité du label "vert" est cruciale et renvoie à deux exigences : d'une part, la possibilité d'évaluer l'efficacité environnementale des obligations vertes et, d'autre part, la mise à disposition d'une information intelligible et transparente pour les investisseurs, tant sur le projet vert que sur l'utilisation post-émission des fonds. Ainsi, dans leur Position Paper commun d'avril 2019, l'Autorité des marchés financiers (AMF) française et son homologue néerlandaise (Autoriteit Financiële Markten - AFM) prônent l'inclusion d'informations complémentaires "raisonnables" dans les prospectus des émetteurs d'obligations vertes.

Toutefois, l'ouverture des trilogues - entre la Commission européenne, le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen - concernant l'adoption d'une taxonomie des activités économiques durables au niveau européen représente une étape importante vers une possible définition officielle. Les discussions s'appuient sur les travaux du Technical Expert Group (TEG) on sustainable finance qui a publié, dans un rapport de juin 2019, une proposition pour une taxonomie et un label européens pour les obligations vertes. La taxonomie ne constitue, à ce stade, qu'une proposition technique. Elle est fondée sur la classification statistique sectorielle NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne), qui fournit une couverture exhaustive des activités, largement utilisée dans l'Union européenne et cohérente avec les standards internationaux. Pour chaque activité, la taxonomie du TEG définit les conditions d'exercice et les principes applicables pour obtenir une classification "verte" avec, dans certains cas, des seuils d'émission.

2 Le marché des obligations vertes, en plein essor, est encore loin de couvrir les besoins identifiés

Selon la CBI (2019), en 2018, près de 171 milliards de dollars d'obligations labellisées comme vertes par l'émetteur ont été émis au niveau mondial, soit 2 % des émissions globales d'obligations, pour un encours total de 464 milliards de dollars d'obligations vertes à fin 2018, soit 0,4 % de l'encours mondial d'obligations. En 2019, la CBI estime qu'un total de 250 milliards de dollars d'obligations vertes sera émis.

Cependant, les obligations labellisées vertes au sens de la CBI ne représentent que 35 % de "l'univers des obligations climatiquement alignées" (climate-aligned bond universe), dont l'encours est estimé à 1343 milliards de dollars à fin 2018. Cet univers comprend non seulement les obligations vertes mais aussi les obligations identifiées par la CBI comme étant "totalement" ou "fortement" alignées sur ses critères.

Les principaux pays émetteurs d'obligations vertes sont les Etats-Unis (90 milliards de dollars au premier semestre 2018), suivis de la Chine (55 milliards) et la France (44 milliards).

Les émissions d'obligations fortement alignées sont prépondérantes en Chine, alors qu'au Royaume-Uni, ce sont les émissions d'obligations totalement alignées qui dominent.

Deux tiers de l'encours d'obligations vertes financent les secteurs de l'énergie (39 %) et de la construction (28 %) au premier semestre 2018. Viennent ensuite les secteurs des transports (15 %) et de la gestion de l'eau (9 %). Les secteurs de l'énergie et de la construction sont ainsi fortement

surreprésentés en comparaison des financements issus de l'ensemble plus large des obligations climatiquement alignées tandis que le secteur des transports est largement sous-représenté.

Cependant, l'I4CE estime que, malgré son dynamisme, le marché des obligations vertes reste nettement insuffisant pour faire face au volume d'investissements nécessaire pour respecter les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Un volume annuel d'investissements estimé entre 580 et 3200 milliards de dollars serait nécessaire afin de respecter l'objectif de réchauffement climatique inférieur à + 2°C prévu par l'accord de Paris de 2015. A titre de comparaison, 160 milliards de dollars d'obligations vertes ont été émis en 2017, soit un taux de couverture compris entre 5 % et 28 %. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) estime que ce type d'investissement pourrait représenter plus de 40 % de l'encours d'investissements bas carbone en 2035. Cette part est de 6 % en 2016.

3 L'information sur la destination finale des financements issus d'obligations vertes doit être plus transparente

La réduction des émissions de GES est souvent utilisée comme référence pour la détermination du caractère "vert" des investissements bas carbone, notamment par la CBI. Par conséquent, une analyse exploratoire mettant en relation l'intensité des émissions de GES (en kg d'équivalent CO2 émis par euro de valeur ajoutée ou, en bref, kg/€) et l'encours des émissions d'obligations vertes par secteur économique peut apporter un premier éclairage. Les statistiques par activité et pays, publiées par la Commission européenne, sont utilisées à cette fin.

Plusieurs enseignements peuvent être tirés. D'abord, les secteurs les plus polluants en matière d'émissions de GES sur la période 2008-2016 ne présentent pas nécessairement les encours d'obligations vertes les plus importants à fin 2018. En effet, hormis le secteur énergétique (production et distribution d'électricité et de gaz), qui est le plus polluant de tous les secteurs (5,7 kg/€) et dont l'encours d'obligations vertes s'élève à 28 milliards d'euros, les encours d'obligations vertes apparaissent très faibles dans les secteurs particulièrement polluants que sont les transports aériens (4,1 kg/€), les transports par eau (3,2 kg/€) et la culture et la production animale (idem) ou encore la métallurgie (2,6 kg/€). Le faible recours de ces secteurs aux obligations vertes pourrait s'expliquer par le périmètre restreint des taxonomies existantes qui ne reconnaissent pas comme vertes des technologies intrinsèquement polluantes. Ainsi, le développement d'une motorisation conventionnelle moins polluante pour l'aéronautique ne sera pas considéré comme un investissement vert, contrairement au développement d'une motorisation électrique.

Par ailleurs, la construction et les activités immobilières - secteurs qui ne sont pas directement émetteurs de GES - bénéficient de financements verts (respectivement 6 et 5 milliards d'euros) pour financer des investissements réduisant le recours à d'autres secteurs émetteurs de GES. Ceci est cohérent avec l'objectif de réaliser des économies d'énergie par une moindre sollicitation de ces autres secteurs.

Hormis le secteur énergétique, les encours les plus élevés d'obligations vertes sont émis directement par les secteurs des services financiers hors assurance et caisses de retraite (195 milliards d'euros d'encours d'obligations vertes), de l'administration publique (30 milliards) et des activités des sièges sociaux (13 milliards), lesquels sont par eux-mêmes très peu polluants. Ces trois secteurs ne correspondent toutefois pas, en général, au secteur destinataire final du financement. Si, pour l'investisseur, l'identification du bénéficiaire final est possible, au cas par cas, à travers l'étude de la documentation financière des émissions, une telle opération est, en revanche, complexe à mener systématiquement pour le statisticien et rend, d'une certaine façon, l'allocation des financements verts en partie "opaque". Il serait donc utile de disposer, de manière régulière et accessible, de l'information statistique sur le secteur bénéficiaire final des fonds levés afin de

mesurer l'efficacité écologique des obligations vertes sans avoir à dépouiller les prospectus d'émission de façon manuelle ou par des techniques automatisées d'extraction dites de text mining.

Au total, à partir des données disponibles, on ne peut que mettre en évidence l'importance des obligations vertes émises par le secteur de la production d'énergie, qui est le premier émetteur en termes d'intensité des émissions de GES.

4 En matière de rendement et de risque, les obligations vertes se différencient peu des autres

La hausse des émissions d'obligations vertes s'accompagne d'un intérêt croissant des investisseurs pour les produits financiers dits "responsables". Les termes "climate" ou "ESG" (environmental, social and corporate governance) sont ainsi de plus en plus fréquemment utilisés dans les prospectus soumis à la Securities and Exchange Commission (SEC) par les fonds de placement américains. S'agissant des prospectus contenant des termes liés à l'investissement vert, leur part passe de 0,1 % à 0,4 % entre 2014 et 2018. Pour l'investissement responsable, la part passe de 0,2 % à 1,4 % sur la même période.

Notation des obligations vertes : un risque limité

Au niveau mondial, le rapport de la CBI de 2018 montre que le risque financier associé aux obligations vertes ou, plus généralement, climatiquement alignées est limité. Près d'un quart de l'encours d'obligations vertes (23 %) correspond à des titres notés AAA. La proportion est identique pour l'ensemble des obligations climatiquement alignées. Plus de trois quarts (77 %) des obligations vertes correspondent à des titres investment grade (investissables), c'est-à-dire dont la note est comprise entre AAA et BBB (84 % pour l'ensemble des climatiquement alignées). Seulement 3 % des obligations vertes sont non-investment grade, c'est-à-dire BB ou moins. Cette proportion monte à 6 % pour les obligations climatiquement alignées. Elle est donc inférieure à celle observée pour les émissions des Etats (8 % à fin 2018) et apparaît comme assez faible au regard de l'encours total des titres ou émetteurs ayant fait l'objet d'une notation (la proportion s'élève alors à 17 %). La part des obligations non notées au sein des obligations vertes atteint 20 % (respectivement 10 % pour l'ensemble des obligations climatiquement alignées), ce qui demeure également inférieur à celle relative à l'encours mondial d'obligations (33 %).

Peut-on parler d'une "prime verte" favorable à l'émetteur ?

Le dynamisme du marché des obligations vertes traduit l'intérêt des investisseurs tandis que l'avantage financier de ces produits n'est avéré ni pour l'investisseur ni pour l'émetteur. Pour savoir si le caractère "vert" d'une obligation favorise effectivement l'émetteur, on considère, dans les analyses qui suivent, que lorsque les obligations vertes se négocient sur le marché secondaire avec une prime positive, cela est défavorable à l'émetteur. Inversement, lorsque cette prime est négative, ce sont les investisseurs qui acceptent un rendement moindre pour détenir une obligation verte.

L'évaluation de l'avantage financier pour l'émetteur doit tenir compte des différences entre les émetteurs d'obligations vertes et les autres émetteurs. Ainsi, dans le cas des entreprises non financières de la zone euro, les émetteurs ayant émis au moins une obligation verte sont ceux ayant le meilleur accès aux marchés, dont l'encours en circulation est plus élevé, la maturité résiduelle moyenne plus longue et le coût de financement (hors obligations vertes) plus faible que le reste des émetteurs.

Afin d'étudier l'impact du caractère "vert" d'une obligation sur son rendement, nous nous appuyons sur une analyse économétrique des taux du marché secondaire pour l'ensemble des obligations (vertes et non vertes) des émetteurs ayant émis au moins une obligation verte, en

tenant compte des autres caractéristiques déterminantes du coût de financement (maturité résiduelle, type de taux, devise, secteur émetteur, notation du titre, etc.). Les différents modèles testés (cinq variantes sont étudiées) suggèrent que, toutes choses égales par ailleurs, le caractère "vert" d'une obligation diminue son rendement pour l'investisseur. Cette prime verte négative n'est toutefois généralement pas statistiquement significative, notamment lorsque l'hétérogénéité des émetteurs est contrôlée de manière stricte.

Les analyses académiques et de marché aboutissent à des résultats contrastés. Les spécialistes de Bloomberg ne décèlent pas de prime verte positive ou négative (Antunes et Mallah, 2018). Les travaux de la Banque des règlements internationaux (BRI; Ehlers et Packer, 2017) concluent, sur la période 2014-2017, à l'existence d'une prime verte négative à l'émission, mais pas sur le marché secondaire, tandis que les travaux de la CBI (Harrison et Filkova, 2018) suggèrent que, sur la période 2016-2018, les émetteurs d'obligations vertes tendent plus fréquemment à offrir aux investisseurs un rendement légèrement supérieur que l'inverse. Une étude récente de Bachelet et al. (2019) montre que seules les institutions publiques bénéficient d'une prime verte négative, liée à la volonté des investisseurs de payer pour l'environnement. Inversement, la prime est positive - et donc défavorable - pour les émetteurs privés, et particulièrement élevée lorsque le caractère vert de l'émission n'est pas certifié par un organisme tiers.

Conclusion : la nouvelle frontière des données sur la finance verte

S'agissant du suivi du développement du marché des obligations vertes et de l'évaluation de l'efficacité de ce type d'instrument financier, les données accessibles facilement s'avèrent, à ce stade, incomplètes et, dans nombre de cas, ne permettent ni d'avoir connaissance du secteur destinataire final des fonds, ni d'avoir des éléments précis sur le caractère vert du projet financé. En ce sens, le développement d'une taxonomie officielle des projets verts et de statistiques sur les secteurs financés au-delà des statistiques sur les émetteurs apparaît comme une nécessité. Ces besoins ne se limitent pas au seul marché des obligations vertes, mais s'étendent à l'ensemble des modes de financement verts.

Ce besoin a été parfaitement identifié par les banques centrales. Ainsi, dans son premier rapport complet d'avril 2019, le Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (Network for Greening the Financial System - NGFS) souhaite, au titre de sa recommandation n° 3 ("remédier aux lacunes en termes de données"), que "les autorités publiques compétentes partagent les données pertinentes pour l'évaluation du risque climatique [...] et qu'elles les rendent publiques, dans la mesure du possible, dans un référentiel de données [...]" Dans cette recommandation, le NGFS invite les parties prenantes à établir une liste détaillée des données manquantes à ce stade qui seraient nécessaires en vue de mieux appréhender l'ampleur et la portée des risques liés au climat et leurs impacts sur le système financier.

De plus, le NGFS souhaite que les décideurs politiques "favorisent le développement d'une taxonomie des activités économiques" (recommandation n° 6). Cette taxonomie devra être suffisamment transparente et détaillée pour faciliter notamment les analyses sur une base harmonisée."

LesEchos

Les Echos, no. 23157

Finance & Marchés, jeudi 12 mars 2020 729 mots, p. 30

Régulation

L'AMF lance son offensive contre le « greenwashing »

La finance responsable est devenue un axe commercial majeur pour les gestionnaires d'actifs.

L'Autorité des marchés financiers veut s'assurer de la sincérité des discours marketing, mais sa nouvelle doctrine ne fait pas consensus.

Le « greenwashing » pourrait-il disparaître dans les produits financiers français ? C'est en tout cas l'objectif de l'Autorité des marchés financiers (AMF), qui a publié mercredi matin une nouvelle doctrine encadrant l'information à fournir aux investisseurs pour les placements collectifs se réclamant de la finance responsable. « *Les sociétés de gestion sont soumises à une obligation d'information claire, exacte et non trompeuse, le 'greenwashing' ne respecte pas ce principe* », a souligné Benoît de Juvigny, le secrétaire général de l'AMF.

La finance verte est rapidement devenue une priorité commerciale pour les gérants d'actifs. Alors que la popularité des fonds actions traditionnels se réduit d'année en année, les fonds intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur gestion tirent leur épingle du jeu. Et l'effort marketing des gérants est clair : plus de 20 % des publicités sur des produits financiers mettaient en avant la finance durable l'an dernier.

Avertissement pour les fonds étrangers

Tous les fonds commercialisés en France auprès des particuliers sont soumis à cette doctrine à partir du moment où un terme de la finance durable est mis en avant dans leur communication (nom du fonds, document d'information clé...). Ils doivent ainsi mentionner dans leur documentation légale des « objectifs mesurables » de prise en compte de critères extra-financiers et démontrer que ceux-ci ont un effet « significatif ». L'agrément de l'AMF dépendra du bon respect de cette doctrine pour les fonds français. Les fonds étrangers non conformes devront quant à eux intégrer un avertissement de l'AMF dans leur documentation commerciale. La doctrine s'applique immédiatement aux nouveaux fonds et devra être appliquée dans sa majorité par l'ensemble des fonds existants d'ici à fin novembre.

La simple intégration d'une analyse ESG dans la gestion ne suffira pas pour pouvoir communiquer sur le caractère « responsable » d'un fonds : « *Une approche par les risques ESG n'est pas suffisante* », a indiqué Bastien Rosspopoff de la direction de la gestion d'actifs de l'AMF. Les fonds concernés

devront mentionner que leur intégration de critères ESG est « *non contraignante* ». Pour apprécier le sérieux de la démarche du gérant, l'AMF a en partie repris les critères du label français ISR, qui impose une réduction de 20 % de l'univers d'investissement, sans pour autant limiter la communication verte aux seuls fonds labellisés.

Menace sur le label ISR

C'est justement cette possibilité ouverte aux fonds non labellisés de continuer à se vendre comme « responsables » qui inquiète certains acteurs. « *En ne s'appuyant pas sur le label ISR, l'AMF se met en situation d'être juge elle-même* », regrette Philippe Zaouati, président de Mirova, un gérant spécialisé dans la finance responsable, qui se pose notamment la question des moyens qui seront consacrés à cette nouvelle mission. Pour lui, la France qui était en avance sur les questions de finance verte n'est plus la mieux-disante.

« *Si l'annonce de l'AMF est tout de même positive, ce choix ne reflète pas un consensus de place* », cingle-t-il, évoquant la possibilité pour Mirova de renoncer à l'avenir à labelliser ses fonds : « *Avec cette doctrine, l'AMF signe l'arrêt de mort du label.* » De même, pour le président du Forum pour l'investissement responsable, Alexis Masse, « *l'absence de contrôle par un organisme vérificateur tiers représente un recul par rapport aux exigences du label qui nous inquiète* ». L'AMF ne portera ainsi aucun jugement sur la qualité des données extra-financières utilisées par les gérants ou même sur l'effet réel des méthodologies employées.

La doctrine de l'AMF est évolutive et s'adaptera notamment à l'évolution des textes européens, mais la première modification envisagée par le gendarme des marchés financiers n'est pas de nature à rassurer le monde de la finance responsable. Il envisage ainsi d'autoriser des formes de communication « *intermédiaire* » pour les fonds ne respectant pas ses nouvelles exigences.

Bastien Bouchaud

La Correspondance économique

Faits et tendances, jeudi 22 octobre 2020 1346 mots

"Le budget vert est un outil de transformation systémique de l'action publique", estime la ministre de la Transition écologique Barbara POMPILI

"Le budget vert est un outil de transformation systémique de l'action publique", estime la ministre de la Transition écologique Barbara POMPILI

"Le budget vert est un outil de transformation systémique de l'action publique", estime la ministre de la Transition écologique Barbara POMPILI

La ministre de la Transition écologique Barbara POMPILI, et le ministre délégué chargé des Transports Jean-Baptiste DJEBBARI, ont présenté hier à l'Assemblée nationale les crédits de la mission " Ecologie, développement et mobilité durables " du projet de loi de finances pour 2021. "Durant des années l'écologie a été la variable d'ajustement du budget", a observé Mme POMPILI devant la commission du développement durable. "Aujourd'hui un nouvel impératif voit le jour de réduire le déficit écologique. Le budget vert n'est pas seulement une revue du budget de l'Etat à l'aune du développement durable, c'est un outil de transformation systémique de l'action publique".

Pour la ministre, il s'agit rien de moins que de "changer l'ADN économique de notre pays", avec 30 milliards d'euros inclus dans le plan de relance spécifiquement dédiés à la transition verte. Et d'évoquer le "coup d'accélérateur à la rénovation, avec près de 7 milliards pour rénover l'habitat privé et les bâtiments publics, 7 milliards pour accélérer la rénovation globale de fond en comble, 7 milliards pour ouvrir MaPrimeRénov' (aide à la rénovation thermique des bâtiments, NDLR) à tous les Français sans condition de ressources".

France Relance "met aussi le paquet sur les transports" et vise à "bâtir les mobilités de demain", a souligné Mme POMPILI, appelant que le plan prévoit "11 milliards dont la moitié sur le ferroviaire, 7 milliards pour réussir la révolution de l'hydrogène, 1,2 milliard pour décarboner l'industrie, et 1,2 milliard pour développer l'économie circulaire". Plus largement, "il s'agit d'accélérer la transformation de tous les secteurs au-delà du seul budget que pilote mon ministère", a-t-elle fait valoir, alors que les moyens de la mission sont en hausse de 1,3 milliard d'euros pour l'année qui vient. "Sans compter France Relance, le budget du ministère s'élève au niveau historique de 48,6 milliards d'euros", a rappelé Mme POMPILI aux députés.

"Mon ministère doit aussi mettre le pays en ordre de bataille pour faire face aux bouleversements, déjà perceptibles ou à venir, du dérèglement climatique", a insisté la ministre. "Les sécheresses, inondations et tempêtes vont être de plus en plus intenses et fréquentes. Nous devons devenir collectivement plus résilients.". C'est pourquoi le budget alloué à la prévention des risques naturels majeures est en forte hausse (+55 %). "Nous signons un progrès démocratique avec l'intégration du

fonds Barnier dans les circuits du budget de l'Etat", s'est à ce titre félicitée Mme POMPILI. "Le Parlement va désormais se prononcer sur ces crédits, qui ne seront plus limités par le niveau de contribution" des assurances.

Le PLF donne aussi mieux les moyens de protéger la biodiversité, a affirmé la ministre, rappelant que "10 % des espèces connues vivent en France, notamment dans nos Outre-mers". 13 millions d'euros supplémentaires sont ainsi fléchés vers les aires protégées et les parcs nationaux, 10 millions de plus pour l'Office français de la biodiversité (OFB), et 7 millions vers l'Office national des forêts.

Dans le même temps, le budget consacré au développement des énergies renouvelables augmente de 25 %, soit plus 1,3 milliard d'euros. Pour lutter contre la pollution de l'air (cause de 48 000 décès prématurés chaque année en France), les associations de surveillance vont recevoir 15 millions d'euros supplémentaires, avec 3 millions en plus au contrôle et études en la matière, a détaillé Mme POMPILI.

Autant de vastes chantiers alors même que le ministère va connaître des réductions d'effectif. "La baisse de 2 % vise à contribuer à l'effort collectif", a observé Mme POMPILI, sans cacher qu'"une revue des missions serait indispensable si cela devait se poursuivre au même rythme les années suivantes".

Un budget Transports qui doit "anticiper l'impact de la crise sanitaire"

M. Jean-Baptiste DJEBBARI a lui aussi fait état d'un budget en progression, "qui essaie d'anticiper l'impact de la Covid-19", et notamment pour l'aviation civile. A ce titre, le débat sur l'éco-contribution de l'aérien a été "rationalisé à l'aune de la crise", a expliqué le ministre délégué, rappelant que "le secteur est minoritaire dans l'émission de gaz à l'effet de serre dans les transports".

Le programme infrastructures et services de transport est en hausse de 17 % (3,7 milliards d'euros), a-t-il par ailleurs rappelé, avec 170 millions d'euros en plus sur le fret ferroviaire. Ce vecteur représente "à peine 9 % du trafic de marchandises alors qu'une tonne transportée par ce biais plutôt que par camion émet neuf fois moins de CO₂", avait souligné peu avant Mme POMPILI. Parmi les mesures à venir : "une réduction des péages ferroviaires, une aide aux transports combinés, ou le renfort des autoroutes ferroviaires". Parallèlement, "le renforcement des crédits de SNCF Réseau est une priorité absolue pour le gouvernement", a fait valoir M. DJEBBARI.

En ce qui concerne l'action maritime de l'Etat, "le budget maintient notamment la dotation de 11 millions d'euros de la SNSM (Société nationale de sauvetage en mer) et vise à poursuivre le programme de modernisation 2018-2022", a expliqué le ministre délégué chargé des Transports, citant par ailleurs "une affirmation de la priorité portuaire, maritime et fluviale pour 400 millions d'euros, ainsi qu'un volet désenclavement du territoire de 550 millions d'euros en plus du dispositif voté dans la loi d'orientation des mobilités".

En plus de la rénovation du parc automobile vers les véhicules propres (clé de voute du plan de relance automobile), 1,2 milliard supplémentaire est prévu pour développer les mobilités du quotidien, et 1,5 milliard sur 3 ans avec les industriels du secteur pour poser les bases de l'"aviation décarbonée", via le biocarburant dédié et l'avènement d'une nouvelle génération d'avions.

La ministre Barbara POMPILI a par ailleurs abordé devant les députés la question sensible des agences de l'eau. "Le montant des redevances encaissées par les six agences sur la période 2019-2024 devrait s'élever à 12,9 milliards d'euros", a-t-elle rappelé, notant qu'il s'agit d'"une somme intermédiaire par rapport aux deux programmes précédents". Les agences participent à l'effort de maîtrise des dépenses, a-t-elle aussi justifié, avec dans le PLF 2021 "une mise sous plafond de la

part de redevance pour pollution diffuse dédiée au financement du plan Ecophyto national", jusqu'alors hors plafond, de même qu'un "relèvement de 41 millions de ce plafond porté à 2,197 milliards". A cela s'ajoute également "une hausse de 41 millions de la fourchette de contribution des agences à l'OFB (Office français de la biodiversité)".

Si les effectifs des agences de l'eau sont appelés à décroître de 12 %, c'est "parce que toutes les sphères participent à l'effort de redressement des finances publiques", a martelé Mme POMPILI, rappelant que lesdites agences ont entamé "plus tard leur réduction d'effectif", et qu'il s'agit donc là "d'une forme de rattrapage". Néanmoins "le gouvernement est conscient que l'effort demandé est très ambitieux et difficilement compatible avec les départs en retraite", a admis la ministre, pour qui "l'atteinte du schéma d'emploi doit être rendu possible notamment par une mutualisation inter-agences, une simplification des procédures, ou la dématérialisation des demandes d'aides".

"Mon rôle est d'aller au-delà des crispations et remettre de la raison dans les débats qui parfois s'en éloignent", a plus largement affirmé Mme POMPILI. Hier, le député ex-LaREM Matthieu ORPHELIN a estimé que la ministre de la Transition écologique accumulait les "défaites" et "ne devrait pas endosser des arbitrages perdus" au sein du gouvernement. Et d'évoquer devant l'Association des journalistes parlementaires le "détricotage sans vergogne de la Convention citoyenne sur le climat, dont les principales mesures sont rayées d'un coup de crayon par le reste du gouvernement". A ce sujet, "il faut arrêter de crier avant d'avoir mal", s'est agacée la ministre devant la commission. "Le projet de loi en cours de travail sera une grande loi écologique. Les 146 propositions sont fondamentales et peuvent faire bouger les choses", a-t-elle assuré, faisant part de sa détermination à aboutir à leur mise en oeuvre.

LesEchos

Les Echos, no. 23294

France, mardi 29 septembre 2020 640 mots, p. 8

L'Etat passe son budget au peigne « vert »

MURYEL JACQUE

La France est le premier pays au monde à faire une évaluation complète de l'impact écologique de ses mesures budgétaires et fiscales.

Bercy a identifié plus de 38 milliards de dépenses favorables à l'environnement dans son projet de loi de finances.

Quel est l'impact écologique des politiques publiques de la France ? Pour la première fois, Bercy apporte une réponse à la question. L'Etat vient en effet de passer son projet de loi de finances au peigne vert.

« *Nous sommes la première nation du monde à présenter un budget vert* », a signalé, lundi, le ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, Bruno Le Maire. « *Nous le faisons en toute transparence* », a-t-il ajouté. Il en ressort que les dépenses dites « vertes », c'est-à-dire favorables à l'environnement (sans être défavorables par ailleurs) sont, d'après les calculs de Bercy, près de quatre fois plus importantes que les dépenses défavorables.

Au total, ces dépenses favorables atteignent 38,1 milliards d'euros dans le projet de loi de finances pour 2021. On y trouve celles dédiées au développement des énergies renouvelables (6,9 milliards), une partie de l'aide publique au développement (1,9 milliard) ou les taxes affectées aux agences de l'eau (2,2 milliards). Les 6,6 milliards d'euros de crédits prévus l'an prochain par le plan de relance pour l'écologie, « *qui poursuivent des objectifs de politique environnementale* », y sont également intégrés.

Dépenses « brunes »

Évaluées à 10 milliards d'euros, les dépenses « brunes » sont avant tout des niches fiscales (7,2 milliards), à commencer par les exonérations ou les taux réduits sur les taxes intérieures de consommation des carburants (agriculteurs, routiers, etc.) et des dépenses budgétaires comme celles en faveur du transport aérien.

Reste ce que le ministère de l'Economie a nommé les dépenses « mixtes », à la fois favorables et défavorables en fonction des six objectifs environnementaux qui ont été retenus (climat, biodiversité, déchets, gestion de l'eau, lutte contre les pollutions, etc., qui sont les mêmes que pour la taxonomie européenne) pour l'évaluation, qui se montent à 4,7 milliards. Certaines évaluations de l'impact écologique, complexe, ne vont d'ailleurs pas sans difficultés, comme pour les dépenses du ministère des Armées, ou encore l'immobilier, le numérique ou le nucléaire.

« *Il y a désormais plus de dépenses favorables* », s'est félicité Bruno Le Maire. Celles-ci vont augmenter de 30 % par rapport à 2020, lorsqu'une première budgétisation environnementale avait été esquissée. C'est en partie grâce au plan de relance, dans lequel « *il n'y a aucune mesure défavorable* », a souligné le ministre. Dans le même temps, les dépenses « brunes » baissent de 10 %, a-t-il ajouté.

« Ouvrir un débat pour progresser »

En 2016, la Cour des comptes avait pointé du doigt l'empilement des dispositifs fiscaux en faveur du développement durable et avait regretté que l'argent alors consacré aux aides défavorables à l'environnement ait pris le dessus sur celles qui ont un impact positif. A l'époque, le manque d'évaluation avait aussi été mis en cause. Un an plus tard, lors du One Planet Summit, Emmanuel Macron s'était engagé à ce que le pays se dote d'un budget vert, dans le cadre d'une initiative internationale coordonnée par l'OCDE.

Avec une idée désormais plus précise de ses dépenses néfastes, notamment sur le climat, la France devrait pouvoir s'appuyer davantage sur son budget pour accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Bruno Le Maire a indiqué que le gouvernement voulait « *ouvrir un débat pour progresser dans les années à venir* ». Car l'objectif, à terme, doit être d'aligner les politiques publiques du pays avec ses ambitions climatiques et environnementales, en particulier avec l'Accord de Paris, explique la députée LREM Bénédicte Peyrol. « *Il n'y a pas de surprise, nous savons là où nous devons nous améliorer. Et cet outil, qui est aussi un outil de transparence vis-à-vis des Français, permet de poser le débat environnemental* », dit-elle.

Muryel Jacque

La Tribune (France), no. 7198

Opinions, samedi 24 juillet 2021 1788 mots, p. 97

Relance verte en Afrique: nos pays sont-ils prêts pour la transition écologique?

Maxime Jong*

Alors que les principales puissances se mobilisent pour relancer leurs économies, sous le sceau de la transition écologique et du développement inclusif, les règles du jeu de l'économie mondiale se redéfinissent pour intégrer toutes les externalités exerçant une contrainte sur l'environnement. Dans ce contexte, un intérêt particulier est porté sur les plans de développement de cinq pays africains afin d'évaluer le traitement réservé par ceux-ci à la transition écologique.

A quelques mois de la COP 26 qui se tiendra à Glasgow début novembre, le retour des Etats-Unis à la table des négociations climatiques relance la compétition pour le leadership climatique. Même si le rôle des pays africains dans l'élaboration de cet agenda international reste limité, ceux-ci ont un plein contrôle sur leur propre stratégie de développement. Via celles-ci et la part qu'ils consacrent à la transition écologique, ils pourraient développer des modèles innovants comme ce fut le cas avec le M-Banking développé au Kenya, qui fait figure de modèle de transition numérique.

Au-delà de la noble lutte contre le réchauffement climatique, dans la perspective de créer des conditions et opportunités favorables aux entreprises des pays qu'ils représentent, certains diplomates du climat s'échinent à orienter les agendas liés à la transition écologique. Qu'ils s'agissent des cibles, des cadres de développement, des technologies reconnues, des programmes ou des nouvelles normes pour le monde de la finance, les contraintes climatiques sont en train de redéfinir les règles du jeu économique. Quelle est la place réservée aux enjeux climatiques dans les stratégies de développement des pays du continent africain?

Afin d'évaluer la considération du continent pour cet enjeu, nous nous sommes intéressés aux plans de développement de cinq pays (Cameroun, Ethiopie, Kenya, Maroc et Sénégal) et avons tenté de définir les axes par lesquels ceux-ci appréhendent la transition écologique et la lutte aux changements climatiques.

D'une approche de mitigation des risques à une stratégie transversale positive

L'analyse des plans de développement des pays ciblés révèle que la plupart d'entre eux (trois sur cinq) appréhendent les enjeux liés au climat principalement sous le prisme de la gestion des risques. Les actions proposées dans ces plans visent l'atténuation des effets des changements climatiques et la résilience des populations. Au Sénégal, cette approche se traduit par l'ambition de

« préserver la base de ressources nécessaires pour soutenir une forte croissance sur le long terme », alors qu'au Cameroun le gouvernement propose de mettre en oeuvre des actions « d'atténuation des effets des changements climatiques et de renforcement des mesures de protection des zones à l'écologie fragile ». Tous deux identifient certains risques spécifiques comme les inondations, les glissements de terrain, l'érosion des terres et la rarification de l'eau comme des facteurs mettant à mal leur potentiel de croissance. Dans son Nouveau modèle de développement, le Maroc quantifie les pertes engrangées par les externalités négatives autour de 3% de son PIB.

L'utilisation d'une approche de gestion des risques limite le champ des possibles en se concentrant essentiellement sur les menaces. Parmi ces menaces, les catastrophes naturelles sont très présentes et dictent aux gouvernements les mesures urgentes à prendre, notamment en ce qui a trait à la modernisation urbaine pour lutter contre les inondations ou le reboisement pour lutter contre la désertification. Cette urgence et ses conséquences humaines s'illustrent notamment dans le plan du Sénégal, qui s'est fixé pour objectif de « réduire le nombre de décès liés aux catastrophes naturelles de 89 en 2017 à zéro en 2023 »..

Dans les cas du Cameroun et du Sénégal, certaines opportunités d'affaires et d'emplois en économie verte et bleue sont évoquées, sans que ne soient présentés ni plan d'action détaillé ni budget associé. Le gouvernement camerounais propose ainsi de promouvoir les emplois verts dans le secteur de l'écotourisme et de la prévention de l'environnement. De son côté, l'administration sénégalaise propose d'appuyer les opportunités d'emplois en restauration des habitats terrestres et marins et ceux en conservation de la biodiversité. La part de budget réservée à la transition écologique dans les plans de développement de ces deux pays représente moins de 1%. Avec un budget de 82 milliards de Fcfa soit 0,7% de son budget de développement (2021-2023) le gouvernement sénégalais propose qu'un nouveau cadre de gouvernance environnemental soit mis en place et qu'une stratégie transversale pour l'économie verte soit développée en s'appuyant sur le secteur privé. Au Cameroun, le plan national de résilience socio-environnemental (2021-2030) dispose d'une enveloppe de 100 milliards de Fcfa soit 0,26 % de l'ensemble des projets majeurs de la stratégie nationale de développement.

Une transition écologique vectrice d'opportunités

Le nouveau modèle de développement du Royaume du Maroc propose de véritables orientations pour une transition écologique du secteur économique. Trois grands chantiers sont ainsi proposés pour positionner le Maroc comme leader régional et international de la transition écologique. Le premier chantier concerne l'énergie, le pays entend engager une réforme du secteur de l'électricité en ouvrant la production d'énergie verte à la concurrence. Il souhaite ainsi faire passer la part d'énergie renouvelable dans son mix énergétique de 11% en 2019 à 40% en 2035.

Cette stratégie s'appuie à la fois sur l'essor de nouvelles techniques de production de l'énergie verte et sur une explosion de la demande internationale pour cette énergie, notamment en Europe. Grâce à ces réformes, l'écosystème d'affaires marocain sera en mesure de capter une partie des investissements internationaux et de créer des champions compétitifs dans l'économie verte. Le second chantier proposé est celui de la mobilité verte. Le Maroc qui est déjà un acteur majeur dans la chaîne de valeur mondiale de la mobilité compte opérer une transition vers la mobilité électrique et hybride. Ce choix stratégique implique de nouveaux transferts de connaissances et la création d'emplois qualifiés qui permettront le développement d'un écosystème de recherche local axé sur les technologies vertes. Enfin, d'un point de vue plus local, l'administration marocaine pilote un programme d'agriculture solidaire et familiale dans lequel les contraintes de la durabilité et un arrimage entre les cultures et leurs écosystèmes territoriaux sont recherchés.

L'Afrique de l'Est, une courte avance sur les questions climatiques et la finance verte

Le plan de développement de l'Ethiopie à l'horizon 2030, *The Pathway to Prosperity*, intègre parmi ces priorités stratégiques la création d'une économie verte et résiliente. Le caractère transversal de cette approche permet au pays d'initier une transition écologique en passant notamment par les technologies. La stratégie d'industrialisation ainsi choisie encourage l'utilisation de procédés à faible consommation d'énergie et s'appuie sur un mix énergétique dans lequel l'énergie renouvelable est en forte croissance. Comme dans le cas du Maroc, la production d'énergie renouvelable vise autant la consommation domestique que l'export. Les autres programmes propres à la gestion des risques climatiques, tels que la protection et le développement de forêts, la gestion des déchets et la planification urbaine sont similaires à ceux proposés dans le reste du continent, à la différence près qu'ils occupent une place de choix dans l'ordre des priorités en lien avec le développement, ce qui leur confère un poids supérieur. Le pays dispose d'ailleurs depuis 2011 d'un plan transversal : *Ethiopia's Climate Resilient Green Economy: Green economy strategy* qui estimait que 150 milliards de dollars d'investissements seraient nécessaires sur 20 ans pour développer l'économie du pays de manière durable et verte.

Au Kenya, le plan *Vision 2030 -Third Medium Term Plan 2018-2022-* dote le pays de programmes et budgets compatibles avec la transition écologique. Dans ce plan, 8 milliards 362 millions de shillings kényans sont consacrés à l'accélération de la transition vers une économie circulaire et verte et 220 millions de shillings kényans servent à financer des initiatives du même type dans les secteurs du transport, de l'agriculture, de l'énergie, de la gestion des déchets, du reboisement et de la conservation de la biodiversité, via le *Climate Change Fund (CCF)*. Ce fonds a aussi vocation à piloter l'émission d'obligations vertes. Pour financer le développement des infrastructures en énergie renouvelable, le gouvernement prévoit un budget spécial de 109 milliards 588 millions de shillings kényans. Via une gestion holistique des ressources marines et un budget de 145 milliards 526 millions de shillings kényans, le pays consacre une place spéciale à l'économie bleue et nourrit l'ambition de créer 12 000 emplois dans ce secteur.

Quel modèle de transition écologique par et pour l'Afrique?

Les impacts des changements climatiques et les risques qu'ils font peser sur les populations et leur développement sont largement documentés et partagés par les pays africains. Le continent est pleinement conscient des enjeux et compose déjà avec des migrations internes en raison du climat. Parce qu'ils en subissent déjà les conséquences, plusieurs d'entre eux ont développé des plans d'action pour gérer l'urgence, ce qui les expose à une myopie managériale qui limite leur vision à long terme.

Malgré la prise en compte de certains éléments de la transition écologique dans leur stratégie, aucun des plans consultés n'aborde cette question de manière suffisamment transversale pour opérer une transformation structurelle de leur économie à l'exception de l'Ethiopie qui en fait une de ses six priorités et dispose d'un plan intégré. Tous reconnaissent cependant la nécessité de disposer d'un plan dédié à l'économie verte et semblent vouloir l'aborder séparément ou de manière connexe à leur plan de développement.

Pourtant, un changement de paradigme est nécessaire. Nous devons changer notre façon de voir le développement et l'économie qui sert à l'atteindre. Ce changement devrait commencer par une transformation profonde de nos économies vers des économies circulaires reposant sur un nouveau modèle de gouvernance. La transition écologique prônée à travers le monde devrait être une occasion pour les pays du continent de proposer leurs propres modèles de développement et de gouvernance. Conformément à la philosophie Ubuntu, « Je suis, parce que nous sommes », nos modèles de gouvernance devraient inclure dans le « Nous », l'environnement comme une partie prenante à part entière. Par la pratique, via nos modèles éprouvés, il est temps de prendre part à la

redéfinition de nos systèmes de production, de consommation, d'échanges et de partage de valeurs, qu'elles soient économiques ou humaines. Une mise à jour de nos plans de développement et des budgets alloués à la transition écologique serait une première étape.

(*) Consultant en développement économique inclusif

Sources

Ministère de l'Economie, de la planification et de l'aménagement du territoire. (2020). Stratégie nationale de développement 2020-2030 - Pour la transformation structurelle et le développement inclusif - Cameroun.

Commission spéciale sur le modèle de développement. (2021). Le nouveau modèle de développement - Royaume du Maroc.

Ministère de l'Economie du plan et de la coopération. (2020). Plan Sénégal émergent, plan d'actions prioritaires 2 ajusté et accéléré (PAP 2A) pour la relance de l'économie. Government of the Republic of Kenya. (2018). Vision 2030 Third Medium Term Plan 2018-2022.

Ethiopia 2030: The Pathway to Prosperity - Ten Years Perspective Development Plan (2021 - 2030)

Le Monde

Le Monde

Dialogues, mercredi 23 juin 2021 898 mots, p. 35

Idées

Nous, élèves de la haute fonction publique, demandons à être formés à la transition écologique

Les objectifs environnementaux exigent une refonte en profondeur de la formation des hauts fonctionnaires délivrée par l'Institut national du service public, estime un collectif de 138 élèves issus de onze écoles

collectif

Elèves des écoles de service public concernées par la création de l'Institut national du service public (INSP), nous nous constituons en collectif pour que la transition écologique et solidaire soit placée au centre de cette formation commune et de nos futures carrières.

La transition écologique n'est pas une composante parmi d'autres de l'intérêt général que nous nous engageons à servir. Un environnement sain est l'infrastructure sans laquelle la possibilité même d'une société démocratique et juste est ébranlée : les conséquences des changements climatiques et des pertes de biodiversité compromettent dès à présent, de manière irréversible, notre capacité à assumer demain les missions du service public.

Ensemble, nous représentons un potentiel de changement qui implique une forte responsabilité vis-à-vis de nos futures équipes, des hommes et des femmes politiques que nous conseillerons et de la société civile. Jamais encore des élèves d'écoles du service public ne s'étaient rassemblés pour demander une réforme en profondeur de la scolarité et des carrières offertes par la fonction publique. Nous le faisons aujourd'hui afin que l'action publique puisse enfin être à la hauteur des exigences qu'imposent les crises environnementales et répondre aux attentes et aux engagements de nos concitoyens sur le sujet capital de la transition écologique.

Nous demandons trois changements nécessaires dans nos formations et nos carrières : d'abord, alors même que nous sommes appelés à occuper des postes-clés pour atteindre les objectifs environnementaux de notre pays, nous sommes insuffisamment compétents et trop peu armés pour conduire la transition écologique sur le terrain. Il est crucial que les futurs cadres de la fonction publique soient très solidement formés aux questions techniques, sociales et éthiques de cette transition.

Le tronc commun de formation de l'INSP doit consacrer bien davantage de temps aux sujets environnementaux et à leur lien avec la totalité des autres politiques publiques que la vingtaine d'heures prévue à ce jour. La partie théorique de cette formation doit impérativement se nourrir de la multiplicité de nos parcours (ingénieurs, administration, justice...) pour ancrer les échanges entre sciences naturelles et humaines et faire de l'INSP un lieu privilégié du dialogue entre disciplines sur les politiques environnementales, en lien étroit avec la recherche universitaire.

La partie pratique, appuyée sur la visite de territoires en transition, est indispensable à ce que, demain, nous soyons capables d'inventer et de soutenir de nouvelles voies en faveur d'une transition concrète.

Nos formations doivent ancrer, chez les futurs hauts fonctionnaires, un « réflexe écologique » au quotidien. Un tel socle de formation devra par ailleurs être pris en compte dès les concours d'entrée, puis faire partie de la formation continue de tous les fonctionnaires.

Deuxièmement, les politiques environnementales requièrent une conscience aiguë du temps long, qui dépasse celui des échéances électorales. En ce sens, la haute fonction publique se doit de réaffirmer son rôle de conseiller et non de courtisan. Loin de l'application de solutions toutes faites, nos formations doivent cultiver notre capacité à la controverse et au doute ainsi que notre esprit critique, notamment grâce à un lien considérablement renforcé avec le monde de la recherche. Notre formation doit nous insuffler une éthique de la responsabilité environnementale de l'administration et un sens du devoir que nos parcours professionnels nous permettront d'incarner.

Créatifs et critiques

Enfin ceci devrait être une évidence, il nous semble urgent de garantir que nos missions futures soient compatibles avec les ambitieux engagements internationaux de la France en matière de transition écologique. Nous demandons à nos futurs employeurs que les propositions de poste en sortie d'école, puis tout au long de nos carrières, explicitent la manière dont nos fonctions participeront à atteindre ces engagements, par exemple de manière très concrète dans les fiches de poste.

La refonte de la formation des hauts fonctionnaires sera une opportunité pour la transition écologique si elle engage l'INSP dans ces trois directions. Elle doit donner à chaque élève les outils pour prendre la pleine mesure des défis environnementaux et de leur complexité. Elle doit faire de nous des femmes et des hommes conscients de leur responsabilité pour accompagner la France dans le changement de paradigme que réclament les limites environnementales.

Enfin, elle doit nous apprendre à mettre à profit la complémentarité de nos approches pour nous rendre créatifs et critiques dans nos solutions. C'est seulement à ces conditions que nous pourrions être acteurs d'une administration qui ne soit pas un frein aux changements radicaux auxquels nous appelle la transition écologique de notre société, mais une structure accélératrice de cette transformation profonde pour laquelle nous nous sommes engagés en choisissant le service public.

Le Monde

Le Monde

Dialogues, lundi 14 juin 2021 818 mots, p. 33

Idées

Jérôme Batout et Michel Guilbaud Les ambiguïtés d'une révolution verte

L'Amérique pourrait bien prendre la tête de la transition écologique, comme elle l'a fait pour le numérique, aux dépens de l'Europe, s'inquiètent les deux consultants

Jérôme Batout et Michel Guilbaud

Bien avant les Etats-Unis et la Chine, l'Europe a misé sur la transition écologique. L'accord de Paris a été voulu par les puissances européennes, et le style de relance décidé au Sommet européen de juillet 2020 a confirmé la réalité des ambitions. Seulement, au cours des dix mois qui ont été nécessaires à la validation de ce plan par les 27 Etats membres, les circonstances ont changé. Après la glaciation de l'ère Trump, les Etats-Unis de Joe Biden accélèrent à leur tour sur les enjeux environnementaux. Pour la planète, c'est une excellente nouvelle, bien sûr et chacun doit s'en réjouir. Mais sur le plan économique, les choses sont plus ambiguës.

Sur le plan d'infrastructures de 2 300 milliards de dollars (1 892 milliards d'euros) en discussion à Washington, plus de 1 000 milliards d'investissements sont dévolus à des projets durables : environ 175 milliards seront débloqués pour les véhicules électriques, 165 milliards seront alloués à la modernisation des transports publics et du réseau ferré, 180 milliards viendront financer des recherches largement orientées sur les enjeux environnementaux. Voilà pour les chiffres. Mais c'est surtout en matière de doctrine que les choses apparaissent en toute clarté.

En effet, ce programme d'investissement massif est fondé sur une doctrine économique dans laquelle l'innovation et l'investissement sont antérieurs à la réglementation. C'est justement cette approche qui a permis aux Etats-Unis de s'imposer comme l'épicentre de la révolution numérique, et aujourd'hui comme juge de paix de sa régulation. Le parallèle s'impose : après vingt ans de champ libre, voire de protectionnisme en faveur des GAFAs, l'administration Biden semble en effet bien décidée à imposer un nouveau cadre réglementaire à ses champions. Les signes sont là pour en témoigner, avec le soutien apporté par Washington à la taxation mondiale sur les sociétés lors du G7 finances ou la nomination des « antimono poles » Tim Wu, au poste de conseiller spécial du président sur les enjeux de technologie et de concurrence, et Lina Khan, au poste de commissaire à la Federal Trade Commission (l'autorité américaine de la concurrence).

Bataille de leadership

Joe Biden ne fait pourtant pas ce geste politique par grandeur d'âme. Maintenant que les géants américains du numérique ont gagné la bataille technologique et commerciale, il devient tout simplement réaliste pour les Etats-Unis d'introduire de nouvelles normes de protection de la concurrence.

L'Europe a un raisonnement différent : la norme guiderait efficacement l'innovation. C'est l'attitude choisie vis-à-vis de la révolution numérique. Celle d'une Europe pionnière dans la régulation du numérique, avec la directive e-commerce de 2000, mais qui n'a depuis lors jamais eu de GAFAM ou de BATX à réguler. Nous sommes peut-être sur le point de commettre pour la transition écologique la même erreur que pour la révolution numérique.

Nos réflexions sur la réglementation sont finalement très utiles à l'ensemble du monde, qui peut s'en inspirer une fois que la vague d'innovation est stabilisée. Certes, les Digital Services Act et Digital Markets Act en cours de discussion à Bruxelles ont une ambition sans égale et inspireront certainement les politiques publiques du monde entier. On peut évidemment s'en féliciter. Mais l'Europe a, jusqu'ici, raisonné en des termes peu adaptés aux industries extrêmement innovantes. Ne répétons pas cette inversion de l'ordre des facteurs sur la transition écologique. En effet, avec les « green deals », un nouveau chapitre de rupture technologique s'ouvre. Une fois de plus, l'Europe a pris de l'avance dans la réglementation : prix du carbone, taxonomie verte... Ce sont des progrès importants, qui sans aucun doute détermineront la nature de la transition à venir en revanche, ils ne disent rien de l'identité des leaders de cette transition.

De fait, parmi les futurs géants de la transition écologique, on en connaît déjà un : Tesla, dont la capitalisation boursière vaut plus que Toyota, Volkswagen, General Motors, BMW et Ferrari réunis. Le retard d'innovation européen y est pour beaucoup : alors que nous cherchons à financer des usines de batteries pour faire émerger une industrie de voitures électriques, les Etats-Unis, eux, adaptent déjà l'ensemble de leurs infrastructures routières.

Il est tout à l'honneur de l'Europe d'affirmer la nécessité d'un équilibre entre innovation et régulation. Mais l'Europe ne peut offrir au reste du monde le soin d'innover et prendre sur elle seule le fardeau de réglementer. Après la transition numérique, la transition écologique pourrait cristalliser une nouvelle fois le décalage entre doctrines américaine et européenne. Pour éviter de perdre rapidement le leadership qu'elle a acquis dans ce domaine-clé, l'Europe doit partager la charge de la régulation de la transition écologique avec les autres puissances. Sans quoi les futurs géants de l'écologie seront eux aussi américains.



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Copie ayant obtenu la meilleure note

Note de synthèse

L'administration n'a volontairement pas corrigé les imperfections de fond et de forme dans les copies communiquées ci-après.



Année : 2021

Concours : Externe pour l'accès au
corps des attachés

Épreuve : Note de synthèse

Consignes :

- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif
- Numéroté chaque page; placer l'ensemble dans l'ordre et le bon sens
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuilles
- Ne joindre aucun brouillon

Les vagues de chaleur et les incendies qui se sont abattus sur le pourtour méditerranéen et en Amérique du Nord cet été, ainsi que les sécheresses qui connaissent actuellement des pays comme l'Iran, ou l'assèchement du fleuve Kuyandeh Rud, qui traverse l'Irak, sont à l'origine de manifestations visiblement répétées, montrent l'urgence du dérèglement climatique et de ses effets sur la société. La prise en compte de cette urgence climatique se traduit par l'inflexion des pouvoirs publics vers l'accompagnement de la transition écologique. Ainsi, Emmanuel Macron, le Président français, a lancé en 2016 la Convention citoyenne sur le climat, tandis qu'aux États-Unis, succédant à une administration Trump climato-sceptique, le Président Biden a fait voter le projet « Build Back Better », doté d'1,3 milliard de dollars. Ce projet a vocation à financer des investissements publics, des projets d'infrastructures notamment, en accord avec les exigences de la transition écologique. Seuls les pouvoirs publics ont les moyens de concrétiser la transition écologique.

Or, la COP26 qui s'est tenue à Glasgow en septembre a été particulièrement décevante au regard des attentes de l'opinion publique et de l'héritage légué par la COP21 et la signature des Accords de Paris. Comment les pouvoirs publics peuvent-ils contribuer à la réussite de la transition écologique ?

Si les pouvoirs publics disposent de moyens financiers et normatifs pour réussir la transition écologique (I), l'absence d'un véritable changement de paradigme et d'une vision à long terme limite leur action (II).

I - La mobilisation de moyens financiers et normatifs au service de la transition écologique.

Les pouvoirs publics peuvent réorienter la transition publique par le biais d'investissements publics (1), par la régulation et l'accompagnement des investissements privés (2), ainsi que par la transformation des politiques publiques sur le long terme (3).

A. La création d'un « budget vert » au service de la transition écologique.

Promoteur d'Emmanuel Macron lors du One Planet Summit en 2017, la mise en place d'un « budget vert » en France a permis d'évaluer les politiques publiques à l'aune de leur impact écologique, et d'identifier les dépenses défavorables (dites brunes) et favorables à l'environnement, afin d'augmenter la proportion de ces dernières dans le budget national - elles représentaient 38 milliards d'euros pour le budget 2020.

La mobilisation croissante des financements publics est une des meilleures armes dont disposent les pouvoirs publics pour lutter contre le dérèglement climatique - le Maroc cherche à encourager la transition écologique des secteurs de la production d'énergie et de la mobilité, ainsi qu'à développer une agriculture plus durable, et en lien avec son système territorial, par le biais des investissements publics, et à les transformer en secteurs compétitifs.

Cette orientation des investissements vers l'économie verte se retrouve non seulement dans les pays d'Afrique, parmi les plus touchés par le dérèglement climatique, à l'image de l'Éthiopie, dont le plan de développement « The Pathway To Prosperity » initie une transition écologique, mais aussi en Amérique, avec le projet Build Back Better, et en Europe. En France, le plan France Relance prévoit 30 milliards d'euros dédiés à la transition verte : rénovation du bâti, investissements dans des mobilités plus vertes, développement des énergies renouvelables.

L'investissement dans l'économie « verte » n'est pas le seul levier

des pouvoirs publics, mais ceux-ci peuvent contribuer au dynamisme de l'économie verte.

5 - La régulation et l'accompagnement des investissements verts.

Malgré de l'évolution des sociétés, le financement des entreprises est de plus en plus lié à leurs engagements environnementaux. On assiste à une multiplication des « obligations vertes », ou green bonds, ou indexés sur un objectif de développement durable (sustainability-linked bonds). Toutefois, l'absence de définition juridique précise limite leur développement.

Dans son rapport d'avril 2019, le Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le redressement du système financier (Network for Greening the Financial System - NGSF) a émis plusieurs recommandations pour soutenir l'émission des obligations vertes.

La recommandation n°3 demande aux autorités publiques de favoriser les « données pertinentes pour l'évaluation du risque climatique », tandis que la recommandation n°6 demande aux décideurs publics de développer une « taxonomie des activités économiques ». Ces deux mesures permettraient de réduire les coûts pour les investisseurs qui, en l'absence d'une classification claire et d'une identification fiable des bénéficiaires finaux, voient les coûts d'information et d'évaluation des investissements augmenter.

Enfin, une définition juridique et une harmonisation des normes européennes permettraient de limiter l'écoblanchiment (greenwashing), d'améliorer la confiance dans les obligations vertes, et de les rendre plus rentables.

Les pouvoirs publics peuvent ainsi encourager le développement d'un financement des entreprises vertes en posant des normes juridiques claires. Toutes ces mesures traduisent une transformation plus globale des politiques publiques.

C. La transformation de l'action publique

La transition écologique est le résultat d'une politique volontaire menée par les pouvoirs publics. La formation de ces acteurs aux problématiques environnementales apparaît donc comme cruciale, comme le souligne le collectif de 138 élèves issus de onze écoles de service public, dont la tribune a été publiée en juin 2021 dans le journal Le monde. Les pouvoirs publics sont en effet en charge de former une génération future plus qualifiée pour répondre aux besoins sociaux et environnementaux créés par le dérèglement climatique, que ce soit par la formation de futurs cadres, ou même par une sensibilisation quotidienne de la société civile aux enjeux écologiques.

Toutefois, cette réforme est encore à faire, et le manque de projection dans le temps long vient limiter l'action des pouvoirs publics. Plutôt qu'un changement de paradigme, on assiste à une « myopie managériale » qui ralentit la transition écologique.

II. Les limites de l'action publique sur la transition écologique

L'absence d'un véritable changement de paradigme dans la gouvernance publique va limiter l'action publique, sur le plan financier (A), politique (B) et normatif (C).

A. Des moyens financiers limités

Malgré la volonté affichée des pouvoirs publics de placer la transition écologique au cœur de leur politique budgétaire, les budgets alloués ne sont souvent pas à la hauteur.

Au Cameroun ou au Sénégal, pourtant deux domaines impor-
tants par le dérèglement climatique et confrontés à l'augmentation

Année : 2021

Concours : Externe pour l'accès au
corps des attachés

Épreuve : Note de synthèse

Consignes :

- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif
- Numéroté chaque page; placer l'ensemble dans l'ordre et le bon sens
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuilles
- Ne joindre aucun brouillon

des usages comme l'érosion des terres ou la pollution de l'eau, le budget consacré à la transition écologique dans leurs plans de développement représente moins de 1% : 0,7% au Sénégal et 0,26% au Cameroun. En France, malgré la subtile fuite au vu du budget vert, le ministère de la Transition écologique va connaître une hausse d'effectifs de 21, tandis que les effectifs des agences de l'eau, jouant un rôle dans une période de raréfaction des ressources en eau, vont décroître de 12%. Même aux États-Unis, le projet Build Back Better a connu de nombreuses coupes, au nom de la défense des intérêts économiques immédiats du secteur privé, en Virginie Occidentale par exemple -

La limitation des moyens financiers ne permet pas de développer des politiques publiques sur le long terme, aboutissant à une « myopie managériale ».

3. Des politiques publiques limitées à court terme.

Les impacts du dérèglement climatique ne faisant déjà sentir, beaucoup de pays se retrouvent à adopter des politiques d'urgence de gestion des risques climatiques. Par exemple, le Cameroun, le Sénégal et l'Éthiopie, déjà touchés par des problèmes de raréfaction de l'eau ou de migrations climatiques envisagent la transition écologique essentiellement sous le prisme de la gestion des risques et visent à une atténuation des effets des changements climatiques - Cette approche, concentrée sur les

menaces des catastrophes naturelles - inondations, désertification - limite leur vision à long terme - ne permet pas une approche transversale des questions environnementales, ni une transformation profonde du système économique qui, à long terme, limiterait durablement les risques climatiques.

L'urgence climatique est en elle-même un facteur de limitation des politiques publiques qui doivent traiter l'immédiateté des risques naturels - même en France, le budget alloué à la prévention des risques naturels a connu une augmentation de 55% en 2021 - au détriment d'une transformation plus durable de l'économie et de la société.

Les limites des pouvoirs publics se traduisent également dans leur pouvoir de réglementation.

C. Les limites des capacités normatives des pouvoirs publics.

Du fait de l'insuffisance actuelle des pouvoirs publics à mettre en place des normes juridiques claires sur universelles pour encadrer et encourager l'essor des obligations vertes, ces dernières ne couvraient en 2020 que 3% des émissions totales d'obligations, et sont insuffisantes pour faire face au volume d'investissements nécessaires pour respecter les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, selon un rapport de février 2023 de l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE).

De plus, lorsque des efforts sont mis en place pour réglementer le marché, ils ne sont pas suffisants: l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a publié une directive encadrant les informations à fournir aux investisseurs pour les placements se revendiquant de la finance responsable, mais n'a pas repris l'ensemble des critères du label français ISR, ni limité la communication verte aux seuls fonds labellisés, entraînant la crédibilité et l'efficacité du label à une économie verte.

Enfin, la COP 26 a montré l'échec des pouvoirs publics à imposer des normes au niveau mondial, ce qui pouvait nuire au développement de certaines entreprises de la transition écologique alors que l'Europe est pionnière

dans la réglementation écologique, elle risque de brider le développement d'entreprises innovantes face à la concurrence d'un marché américain dérégulé, dont l'entreprise Tesla peut profiter. L'Europe doit ainsi renouer à parer la charge de la transition écologique.

Si les pouvoirs publics sont les acteurs principaux de la transition écologique, disposant de pouvoirs financiers et normatifs considérables, ils sont limités à long terme par l'absence d'un changement de paradigme connu, et d'une approche transdisciplinaire des enjeux écologiques. Il faut donc revoir la gouvernance nationale et mondiale, pour remettre au cœur des préoccupations le changement climatique, une des menaces principales mondiales.